



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 5 juin 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 21 °C)	Ventoux: 15 km/h Ouest		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales 72
Total des paris mutuels	\$200,340			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Stiff, Al (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- "DARCEE N", dont l'entraîneur est Emil Toth, a été inscrit pour se qualifier aujourd'hui. Ce cheval avait été inscrit dans le Programme LHPIE le 29 mai et il est donc inadmissible à concourir jusqu'au 12 juin, et ce, conformément à la règle 35.02 de la CAJO.
- Nous avons discuté avec Gina Bragagnolo de l'incident survenu au paddock le 15 mai.
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "LUCKY LEONARD", de la Course 5. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Les juges ont opéré un retrait hâtif (transportation) du cheval, "DREAMFAIR BJ", de la Course 1.

Courses :

- Steeven Genois a été autorisé à se retirer de trois courses.
1. Nous avons averti le conducteur du #6, "BET TILL DAWN", (Mike Healey), au sujet de la position de son fouet à l'extérieur du sulky, pour éviter de provoquer des obstructions aux autres chevaux. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. **Enquête** et objection déposée, pour une potentielle obstruction survenue avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille, par le conducteur du #4, "NIGHT CLUB HANOVER", (Samuel Fillion), qui a terminé la course en 6^e position, à égalité, contre le #7, "JUST PLAIN NEEDEDY", (Drew Smyth), arrivé en 8^e position. Après avoir visionné la vidéo et après avoir discuté avec les conducteurs impliqués, on a déterminé que le #4 avait eu assez d'espace pour sortir de la rampe pour éviter l'obstruction. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Examen de la course avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille entre le cheval vainqueur, le #3, "MAJOR HILL", (Pascal Berube), et le #5, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon). Le #3 sort de la rampe pendant que le #5 dévie vers l'intérieur. Aucune obstruction survenue. Aucune infraction signalée. Rien à signaler.
 9. Le conducteur du #5, "ROSE RUN VORTEX", (Clarke Steacy), sera présent pour l'examen de la vidéo au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Nous avons discuté avec le conducteur du #1, "BIG PETES STYLE", pour garder ses pieds dans les étriers pour toute la longueur du mille. Rien à signaler.
 10. Les juges ont opéré un retrait de dernière heure (lésion) du cheval, "STONEBRIDGE HERMES", sur l'avis de la vétérinaire de la CAJO, Dre Melissa Rocheleau. On a opéré un remboursement de \$96.

Examen de la performance du #4, "DE CHAIRMAN", (Jimmy Gagnon), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué des obstructions aux #3, "STAR DOG", (Ryan Guy), et #7, "SHOTGUN JERRY", (Stephane Pouliot). Aucun placement n'est requis comme le #4 a terminé la course en 8^e position (la dernière). Rien à signaler.

Réclamations :

Course 1

Le #2, "MISTER GODRO" (1), pour \$8,000, par Jeffrey Taylor (entraîneur).

Course 9

Le #4, "BANKROLL" (1), pour \$15,000 par LIMCO inc., Victor Puddy entraîneur.